



DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE D'ANDRÉSY

**AVAP : AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET
DU PATRIMOINE**

Pièce 2.15. : REGLEMENT – secteur B9



soja architecture



ZONE B - LES QUARTIERS ENTRE SEINE ET COTEAUX

Le bourg côté intérieur et les hameaux forment un long cordon urbain quasi-continu. On y trouve le charme du passé rural d'Andrésy. La typologie dominante y est celle du bâti traditionnel rural : fermes, maisons rurales et maisons de bourg.

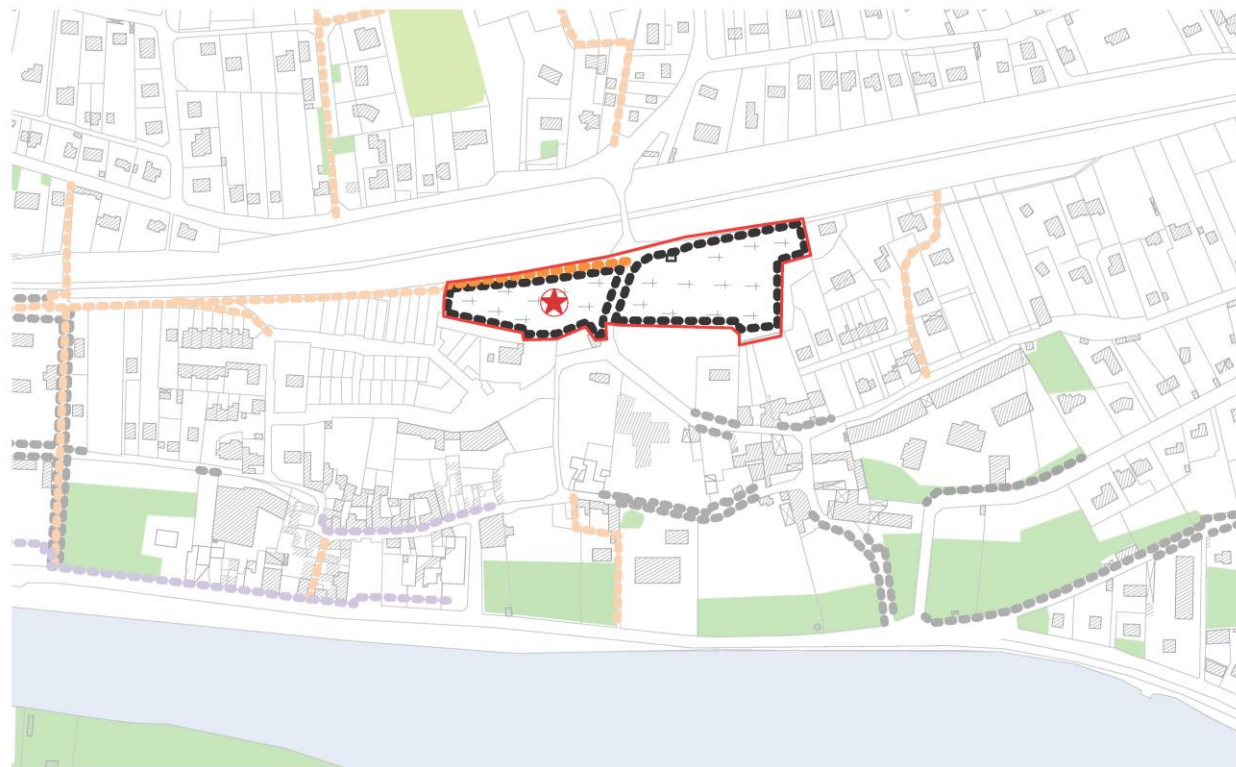


SECTEUR B.9 LE CIMETIERE EN TERRASSE

1.1. ESPACES PUBLICS / ESPACES EXTERIEURS	5
1.2. ÉLÉMENTS DE PAYSAGE IDENTIFIES.....	6
VUES.....	6
SENTES ET RUELLES.....	7
MURETS, MURS, MURS DE SOUTÈNEMENT ET CLOTURES	7



SECTEUR B.9 LE CIMETIERE EN TERRASSE



- Monuments historiques
- Sentes
- Murets



1.1. ESPACES PUBLICS / ESPACES EXTÉRIEURS

PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les espaces publics feront l'objet d'un traitement soigné adapté à la qualité de l'environnement bâti ou végétal et répondant à leurs usages et à leurs caractéristiques

Les aménagements sur le domaine public (parkings, mobilier urbain, édicules et locaux techniques dispositifs de signalétique ...), feront l'objet d'un soin particulier : échelle, insertion, implantation, matériaux, couleurs et plantations. Ils ne devront pas perturber la qualité urbaine et paysagère des espaces publics dans lesquels ils s'insèrent.

Tout nouvel aménagement devra préserver la visibilité de la falaise depuis l'espace public.

Matériaux de sols

Les matériaux utilisés doivent répondre aux usages et aux caractéristiques de l'espace public.

Les matériaux devront s'accorder avec ceux traditionnellement utilisés dans la région, notamment :

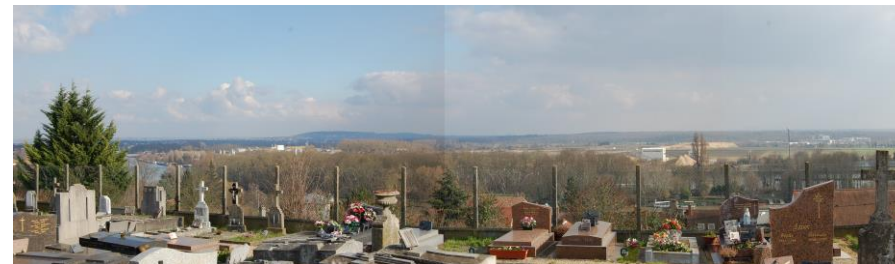
- pavés ou bordure granit ou grès beige et gris,
- sol en pierre calcaire de la région,
- béton désactivé avec granulats de pierre calcaire ou de pierre locale,
- béton bitumineux ou grenailé en partie courante...

ENJEUX

Caractéristiques patrimoniales du secteur

Ce cimetière possède la particularité d'être implanté le long de la voie ferrée en surplomb du bourg.

Il forme une terrasse-belvédère aux vues remarquables sur le grand paysage. Ce large panorama donne à voir la confluence, le mont Valérien, la forêt de St Germain-en-Laye soulignant les émergences de la Défense et la plaine.



Vue depuis le cimetière

PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Végétation

Les choix en matière de végétaux doivent répondre aux usages et aux caractéristiques de l'espace public.

Les arbres d'alignement et les arbres isolés de qualités seront obligatoirement maintenus. En cas d'abattage (vétusté, maladie, aménagement d'intérêt public), ils seront remplacés par des arbres d'essence et de port équivalents.

L'implantation de nouveaux végétaux veillera au maintien des vues. Ils ne devront pas être opaques et le contre-bas immédiat du cimetière devra éviter les espèces de grande hauteur.

ENJEUX

Le secteur présente des enjeux liés à la végétation en termes de hauteur et d'opacité en contre-bas direct du cimetière. Les clôtures de ce dernier présentent également un enjeu majeur ainsi que ses murs d'enceinte qui cadrent les vues.

1.2. ÉLÉMENTS DE PAYSAGE IDENTIFIÉS

VUES

PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Tout projet de plantation, tout aménagement et toute construction ou extension de construction et tout projet ayant trait à la toiture, à l'implémentation de machineries d'ascenseurs, d'extraction VMC, de climatiseurs, d'antennes paraboles ou de panneau solaire, devra respecter la qualité des vues offertes depuis les points de vue identifiés dans le plan patrimonial et le plan de vues.

A cette fin, toute projet compris dans les zones référencées sur le plan des vues devra obligatoirement joindre à toute demande d'autorisation un ou plusieurs photomontages et une coupe avant/après (trait de coupe suivant la pente) permettant de visualiser l'impact de la construction ou de l'aménagement projeté. Il est demandé, pour évaluer correctement l'impact visuel du projet, la vue depuis le(s) point(s) de vue indiqué(s) sur la(es) zone(s) concernée(s) du plan de vues.

ENJEUX

Caractéristiques patrimoniales du secteur

Le relief très marqué de la commune d'Andrésy ainsi que la présence de deux fleuves génèrent sur l'ensemble du territoire de l'AVAP de multiples points de vue et belvédères. Les vues constituent une des caractéristiques patrimoniales les plus importantes de la commune.

Différents itinéraires offrent des points de vue remarquables. Un plan et un tableau synthétiques des cônes de vue d'Andrésy sont annexés à l'AVAP.

Les vues protégées figurent sur les plans secteur et patrimonial par des cônes bleus.



SENTES ET RUELLES

PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les ruelles et sentes identifiés doivent être conservées et maintenues accessibles au public. Elles doivent faire l'objet d'un entretien permettant leur bon accès.

MURETS, MURS, MURS DE SOUTÈNEMENT ET CLOTURES

PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Ces murets, murs, murs de soutènement et clôtures méritent d'être conservés et entretenus. Ils peuvent cependant être remplacés par des nouveaux murs ou des murs en pierre surmontés d'une grille à claire-voie, à la condition que ceux-ci respectent leur typologie en termes de hauteur et de composition d'ensemble et de matériaux.

Les nouvelles clôtures ne devront pas dépasser la hauteur d'un garde-corps.

ENJEUX

Caractéristiques patrimoniales du secteur

Il s'agit d'une rue perpendiculaire à la Seine qui joue un rôle fonctionnel et paysager important en reliant le fleuve au coteau. Une grande partie des ruelles et sentes d'Andrézy date de l'époque où la commune était un village entouré de hameaux. Le rôle de ces cheminements dans les déplacements piétons sur le territoire de la commune mériterait d'être affirmé et valorisé.

Elles sont reportées sur les plans secteur et patrimonial par des tirets oranges.

ENJEUX

Caractéristiques patrimoniales du secteur

Il s'agit de linéaires de murets, murs ou clôtures particulièrement bien conservés et entretenus. Sont notamment protégés les murs de soutènement des quais de Seine et des murs associés aux anciennes fermes.

Les murs sont accordés dans leur composition et leurs matériaux aux typologies des constructions auxquelles ils sont associés. Il sera donc utile de se référer aux typologies architecturales de ces constructions.

Les murets, murs, murs de soutènement et clôtures protégés figurent sur les plans secteur et patrimonial par des tirets noirs.